



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur RICHARD

Délibération numéro :
2017/248

**SOM Natation : convention
de partenariat**

ETAIENT EXCUSES : Sylvie AYOT pouvoir à Daniel DIAZ, Karine ORCEL pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Elodie PLATET pouvoir à Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC pouvoir à Isabelle CAMBEFORT, Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 26 décembre 2017, que la convocation du conseil avait été établie le mercredi 13 décembre 2017
Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 19 décembre 2017 portant budget primitif 2018 de la Ville,

Considérant la demande de subvention faite par le SOM Natation pour 2018,

Considérant l'intérêt pour la Ville que représentent les activités et manifestations portées par le SOM Natation,

Considérant que la ville de Millau s'engage à verser pour l'année 2018,

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 315 €
- une subvention exceptionnelle de fond d'aide à l'équipement sportif de 1 500 €,
- Une subvention au titre du contrat social éducatif et sportif (objectifs) dont le résultat n'est connu qu'en fin de saison sportive. Pour 2016/2017 cette subvention s'élève à 1 941 €.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20171219-2017DL248-DE
Reçu le 27/12/2017

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des sports du 7 décembre 2017 :

1. **D'approuver** la convention de partenariat fixant les obligations entre la Ville et l'association SOM natation,
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les crédits sont inscrits au BP 2018 - TS 124 - Chapitre 65 - Fonction 40 - Nature 6574

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau


Christophe SAINT-PIERRE